

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2026

RENFORCER LA SÉCURITÉ, LA RÉTENTION ADMINISTRATIVE ET LA PRÉVENTION
DES RISQUES D'ATTENTAT - (N° 2468)

Commission	
Gouvernement	

N° 257

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Léaument

à l'amendement n° 82 de Mme Faucillon

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--